Anno VII - N. 5-6 MENSILE Aosta, 4 luglio 1960

Réveil Social

Organe du Syndicat Autonome Valdôtain des Travailleurs

S. A. V. T.

Risveglio Sociale

Organo del Sindacato Autonomo Valdostano "Travailleurs„

L. 25 la copia — Abbonamenti: Annuo L. 300 — Semestre L. 150 — Spedizione in abbonamento postale - IV Gruppo — Direzione: Aosta, Piazza I. Manzetti - Tel. 73-36

QU'EST-CE QUE L'ETHNIE VALDOTAINE ?

Les jours 26-28 du mois de mai a eu lieu à Paris le premier Congrès de l'Ethnie française organisé par la Fondation Charles Plisnier de Bruxelles. Le « Comité des Traditions Valdôtaines », qui est « la Section Valdôtaine de l'Association Européenne », était représenté par MM. le Prof. Corniolo Eugène et Adolphe Clos.

M. Clos prit la parole sur le problème culturel et sur la défense de notre langue maternelle. M. Corniolo fit un clair exposé sur l'économie régionale par rapport surtout aux problèmes des économies chevauchant les frontières.

Certaines personnes pourraient trouver étrange que des Valdôtains aient pris la parole à un Congrès de l'Ethnie française. Mais c'est justement la notion d'ethnie qui est à l'origine de la présence valdôtaine à Paris et au Congrès.

Sans s'être donné le mot, il se trouve que les Wallons, les Suisses romands, les Français et les Valdôtains ont compris la nécessité de proclamer l'existence de cette notion. « Une ethnie comprend les communautés humaines, peuples et nations. différentes par la citoyenneté et la religion, mais unies par la même culture, par la même psychologie résultant de la pratique de la même langue » écrit M. Becquet, Président de la Fondation Plisnier.

En prenant conscience de ces faits, le C.T.V., tout en abandonnant toute idée de race reconnaît nécessaire attester et confirmer son témoignage à cette entité valdôtaine d'ethnie française qui est avant tout civilisation et mentalité si bien incarnées dans notre peuple « qui sait conserver dans son patois et dans la langue française, tous les sortilèges et tous les charmes de très anciennes voix aux échos toujours vivants ». Le C.T.V. se considère une force vive du peuple valdôtain et par là il ne peut renoncer à constater le mal qui a été fait à l'Ethnie Valdôtaine depuis trop longtemps et qui de plusieurs façons dure encore de nos jours, même par certains milieux qui se proclament valdôtains, mais qui entrainés par la politique des partis centralisateurs, jouent à la plus belle contre les intérêts du Pays et de la civilisation même, emportés par un faux esprit jacobin ou confessionnel, qui veut exclure de la communauté nationale tout ce qui n'est pas dans l'Etat, qui n'admet que l'Etat lui-même, divinité monstre, qui détruit par ce fait toute idée de communauté et possibilité de rapports humains. A cette conception d'état qui n'admet que lui-même, détruisant fatalement toute idée de Patrie, les Valdôtains opposèrent de bonne heure l'idée d'un fédéralisme où les petites patries, où les communautés pourraient trouver leur place. Notre histoire valdôtaine est riche d'événements qui rendent témoignage de cet esprit.

Si « une ethnie comprend les communautés unies par la même culture... résultant de la pratique de la même langue où le sens de langue est entendu dans le sens de langue de civilisation », se pose évidemment le problème des peuples bilingues. Tel est le peuple valdôtain qui pourrait être considéré, d'après le procéssus d'italianisme suivi par le gouvernement depuis 1860, le cas typique d'un peuple bilingue. On a écrit que si les peuples bilingues n'existaient pas il faudrait les inventer. Ce sont eux qui constituent les liens naturels entre les Nations que, trop souvent, la politique des Etats dresse les unes contre les autres.

Je conclus en me rapportant à une émission de la radio française du 30 septembre 1959, et consacrée à la Wallonie: « La reconnaissance officielle des ethnies serait le meilleur moyen de travailler à cette construction de l'Europe que l'homme de notre temps ne peut s'empêcher d'estimer indispensable, malgré toutes les difficultés. Ce serait sans doute le meilleur moyen de corriger les déviations dangereuses et douloureuses du nationalisme traditionnel que l'exemple du siècle passé et du début du XXe siècle étend comme un fléau rageur chez les nouveaux peuples de l'Afrique et de l'Asie. La reconnaissance des ethnies est, en effet, le signe de la reconnaissance de la réalité profonde en même temps que le signe de la volonté de respect mutuel dans l'égalité. Si l'on tient compte que la nature des choses et l'histoire ont créé à la fois et les peuples et l'ethnie, la reconnaissance officielle de celle-ci, son organisation dans une construction super-étatique apparaissent comme les bases mêmes de la construction politique du monde futur ».

Pour nous valdôtains la défense de notre caractère ethnique est une raison de vie, de survivance. Si le peuple valdôtain veut demeurer dans le futur comme un peuple bien distinct des autres régions, s'il veut demeurer fidèle à ses ancêtres qui ont su s'opposer à tous les efforts de l'étatisme absurde et à tout nivellement d'esprit, et disons-le clairement, s'il veut conserver le bien-être de l'Autonomie même, il doit savoir défendre son caractère ethnique et linguistique qui est la raison fondamentale de son particularisme.

La Fontine est-elle encore un fromage ?

Quelque puriste pourra nous reprocher l'emploi au féminin du nom « Fontine », mais n'ayant aucune intention de jouer les érudits, nous préférons nous en tenir au langage courant et écrire comme nous parlons tous les jours.

La parole Fontine, dans notre Vallée, est devenue une parole explosive dont l'emploi, dans certains milieux et devant certaines personnes, demande une habileté consommée.

Ce n'est plus simplement le nom d'un fromage délicieux, dont la pâte souple et parfumée fait le plaisir des connaisseurs et dont le seul fait de l'avoir prononcé vous inonde le palais de cette joie prégustative qui est peut-être déjà un péché de gourmandise.

Non, ce n'est plus simplement un nom de chose, c'est devenu tout un programme et parfois un terme provocateur.

Il n'est plus question de la fontine d'alpage ou de la fontine de laiterie. Il existe maintenant la fontine... disons... officielle, orthodoxe, bien pensante. La vraie, la seule, assurent certains personnages graves et sérieux avec une conviction attendrissante.

Il y a d'autre part la fontine clandestine, espiègle, plus bonne enfant que bien pensante. La meilleure, soutiennent

(Voir la suite en deuxième page)

Richiamiamo alla mente degli obliosi la figura giovanile e serena del nostro collaboratore GARBI BENITO morto in tragiche circostanze l'8 maggio 1958, mentre collaborava con tutti noi per l'affermazione della lista del Leone Rampante durante la campagna elettorale per le elezioni dei parlamentari. Noi non siamo usi dimenticare gli amici, soprattutto coloro che la mala sorte ha voluto strapparci in momenti delicati della vita del paese. Noi non li dimentichiamo e in particolare vogliamo ricordarli a chi dovrebbe conservare il loro ricordo come un dovere sacro.

A sua madre, nostra valente collaboratrice, a suo fratello, assicuriamo che il ricordo del loro congiunto è vivo nel nostro cuore.

ATTIVITÀ SINDACALI

RISULTATI ELEZIONI C. I.

Malgrado l'inoltrarsi della stagione opprimente, l'attività sindacale non ha conosciuto remore nè soste. Si sono costituite nuove categorie sindacali di lavoratori aderenti al SAVT e in particolare si sono discusse vertenze riguardanti gli edili e gli agricoltori. In altra parte della pubblicazione riferiamo sulle trattative in corso con la Direzione del Complesso Sider Cogne.

Intanto si è proceduto alle elezioni per il rinnovo delle Commissioni Interne presso la Soc. Ilssa-Viola di Pont-St-Martin. L'esito delle urne, riconosciamolo, non è stato molto soddisfacente anche per il SAVT, ma il risultato, a richiesta della CGIL, è stato contestato. Si riscontra, nei complessi industriali della Bassa Valle, un senso di apatia e di qualunquismo dovuto soprattutto all'opera di alcune organizzazioni pseudo-sindacali ispirate dal partito liberale e dai loro tirapiedi, tendenti, con opera sorniona, ad ammorbidire e infine a far perdere ogni mordente all'azione rivendicatrice e tutelatrice delle masse operaie a tutto vantaggio della parte padronale.

Il SAVT, denunciando la minaccia subdola e insidiosa di certa propaganda in sviluppo nelle zone di Verrès e soprattutto a Pont-St-Martin, richiama gli operai Valdostani al senso della realtà e del subdolo pericolo di una propaganda contraria ai loro interessi di categoria e contraria, non dimentichiamolo, agli interessi della Valle stessa e di tutti i valdostani.

A Morgex e a La-Thuile al SAVT i risultati delle elezioni sono stati più che soddisfacenti. All'aumento del 2% dei voti riscontrati dalla CGIL, al dimezzamento dei voti della CISL, il SAVT ha visto aumentare i proprii suffragi del 4 per cento.

Oltremodo soddisfacenti i risultati conseguiti nelle prime elezioni per la nomina della C.I. del personale dipendente dall'Amministrazione regionale. Non dimentichiamo che queste elezioni furono precedute da manovre, polemiche e propaganda dirette in modo particolare contro il nostro Sindacato. Ciò malgrado i risultati ci furono più che favorevoli: 5 seggi al SAVT, 3 alla CISL e 1 alla CGIL.

Fra giorni avranno luogo le elezioni per il rinnovo della C.I. del personale Stipel di Aosta.

A questa competizione il SAVT si presenta per la prima volta.

Concludiamo rilevando che l'attività è frutto di una concorde collaborazione e i risultati saranno tanto più soddisfacenti quanto più la periferia e il centro procederanno uniti.

Non dimentichiamo, anche se è noioso riperterlo, che difendendo il lavoratore — chi ha orecchio intenda! — sia esso operaio o contadino, si difende l'esprit même du Pays, on défend le terroir, en un mot on défend la Vallée d'Aoste.

Le trattative con la Direzione della Società Naz. "Cogne„

Il 14 del mese corrente le tre Organizzazioni Sindacali SAVT - CISL - CGIL, unitamente ai membri della Commissione Interna degli Stabilimenti Siderurgici del Complesso « Cogne » di Aosta si sono incontrate con la Delegazione Autonoma Industriali e con la Direzione della Società, per un esame delle richieste a suo tempo, replicatamente, presentate dalla C.I. e che sinora, « more solito », non avevano ottenuto alcuna soddisfazione.

Le Organizzazioni sindacali hanno aderito all'invito delle C.I. di accollarsi l'impegno di trattare una equa soluzione della vertenza.

Questa si articola in sei punti essenziali:

1) - Il trattamento integrativo per gli invalidi del lavoro.

2) - L'applicazione dei minimi aziendali per il personale di nuova assunzione e per gli eventuali trasferimenti di reparto dei lavoratori.

3) - Preventive discussioni e accordi con le C.I. per i provvedimenti aziendali di carattere collettivo.

4) - Aumento dei salari per tutti gli operai del complesso Cogne.

5) - Mantenimento e perfezionamento di tutte le condizioni di miglior favore già in atto nel complesso.

6) - Esame della situazione produttiva delle Miniere di Morgex - La-Thuile e del Treno Lamiere.

Il primo incontro del 14 giugno scorso, che abbiamo ricordato, durante il quale sono stati esaminati i punti primo, secondo e quarto, non ha dato risultati soddisfacenti.

Premesso che esso è avvenuto in una atmosfera di cordialità e di reciproco rispetto, l'atteggiamento dei dirigenti della Società non è stato ciò malgrado favorevole ad una giusta e onesta comprensione delle esigenze e dei diritti dei lavoratori.

Anche con il sorriso sulle labbra, la risposta è stata NO a tutte le richieste o proposte avanzate dalle Organizzazioni.

Data la precedenza al problema delle Miniere di Morgex - La-Thuile la delegazione industriale si oppose per una questione di procedura all'esame della situazione. La Direzione, con sbalorditivo rovesciamento delle posizioni, invocava il dibattito direttamente con la C.I. del complesso Miniere e soltanto dopo aver esaurito ogni possibilità d'intesa con le C.I. avrebbe ritenuto opportuno affrontare i problemi dei complessi estrattivi con le Organizzazioni sindacali.

Problemi di procedura, ripetiamo, che con un briciolo di buona volontà sarebbe stato possibile superare e ridare ai minatori dell'Alta Valle quel minimo di tranquillità cui hanno diritto !

Per gli altri punti già richiamati ecco la conclusione dell'incontro: La Direzione s'è riservata un ulteriore esame per quanto riguarda il trattamento d'integrazione per gli invalidi sul lavoro. Ha respinto le proposte sindacali riguardo i minimi aziendali, e gli aumenti dei salari, giustificando il suo atteggiamento con l'impossibilità per la Società, *nella situazione attuale* di poter sostenere nuovi oneri finanziari salariali.

Abbiamo sottolineato: situazione attuale! Ora dai resoconti parlamentari riportati da giornali, dalla lettura dei settimanali e quotidiani di carattere finanziario ed economico risulta che mai come in questi ultimi periodi si è rivelata una congiuntura espansiva più favorevole all'economia italiana in genere ed alla siderurgica in specie. Come si può giustificare che questa favorevole situazione sbandierata dai giornali governativi per contrabbandare una situazione non gradita dalla massa lavoratrice, venga negata in sede di trattative sindacali. Da questo preteso benessere di attività produttiva devono esserne esclusi proprio gli artefici?

Sarebbe un modo di ragionare immorale e disonesto! Ora noi abbiamo ancora tanta e tanta stima verso i dirigenti della Cogne per rifiutare un giudizio negativo sulla loro personalità.

Anche alla Cogne si è riscontrato un notevole aumento dell'indice di produzione. E questo malgrado la riduzione di ben 1100 unità di lavoratori e la riduzione dell'orario di lavoro!

Solo giorni scorsi « La Stampa » di Torino, nella cronaca sindacale cittadina riconosceva che negli ultimi tempi si era riscontrato un aumento del 10-12% dell'indice del costo della vita. E' pensabile che anche ad Aosta tale aumento si sia fatto sentire e forse in percentuale ancora più sensibile!

Il 27 giugno saranno riprese le trattative. Ci auguriamo che allo spirito di cordialità concordi la comprensione, il rispetto delle esigenze altrui, il giusto riconoscimento dei diritti di chi lavora e produce; che se poi la *giustizia sociale* debba rimanere un mito irraggiungibile, una formula retorica inserita nella Costituzione Italiana ad uso dei gonzi o dei troppo furbi, non vorremmo essere accusati di essere dei facinorosi e dei violenti, quando con la *buona volontà*, anche di sapore evangelico, che così bene gioca in bocca a certi egoistici individui quando torna loro utile, si sarebbe potuto evitare situazioni di forza. Siamo convinti che la Soc. Cogne vorrà comprendere ed accogliere questo nostro appello, non accorato, non dolciastro, ma sentito richiamo al senso della realtà, al senso della giustizia, all'instaurazione di quei rapporti di umanità che si estrinsecano e si concretizzano soprattutto nel doveroso riconoscimento dei diritti e delle esigenze di chi lavora e produce.

R. G.

All'amico FRISO

All'amico Friso che ci lascia dopo aver retto per diversi anni la Segreteria Regionale della CISL, la Segreteria del SAVT, ed in particolare il sottoscritto, formulano l'augurio più sincero che possa trovare nella nuova sede quelle soddisfazioni e riconoscimenti, che nella nostra regione, per l'opera onestamente e generosamente compiuta, meritava.

Purtroppo il nostro Enzo era troppo onesto e leale, aveva sinceramente e profondamente inteso i problemi che angustiano la classe lavoratrice valdostana, ne aveva capito anche l'intimo senso regionalistico e la problematica politica. Aveva cercato onestamente di portare il suo contributo all'intesa fra le sane forze democratiche del lavoro, comprendendo con fine intuito politico la necessità di allargare l'area dell'azione politica e sindacale. Ma la sua azione contrastava con gli interessi di ben individuati gruppi interessati a perpetuare in Valle la disastrosa e infelice politica di contrapposizione di blocchi che tanto male ha fatto e fa tuttora alla Valle.

Noi che abbiamo inteso e collaborato alla sua azione in molti campi, sia pure non condividendo tutti i suoi atteggiamenti, lo salutiamo in questo momento di doloroso distacco con la coscienza di perdere un amico sincero, non solo nostro, ma della Valle.

All'azione subdola e menzognera dei suoi detrattori, molto bene individuabili, noi rispondiamo con l'attestato ampio, completo, della nostra stima, della nostra considerazione e del nostro rincrescimento per il doverci privare per il futuro della sua preziosa collaborazione.

R.G.C.

"Rassegna" du bétail à Allain

Le samedi 9 avril a eu lieu à Allain, par une magnifique journée de printemps, la deuxième « Rassegna » de bétail bovin de notre race pie-rouge, en heureuse coïncidence avec le dixième anniversaire de la fondation de la Société d'élevage locale.

Sans aucun doute possible, c'est la plus belle exposition de bétail qu'il nous ait été personnellement donné de voir dans notre Vallée, tant par le nombre des animaux présentés que par leur qualité. Mais la caractéristique principale, la particularité dominante qui s'imposait même à un observateur superficiel, constituant en outre un tangible témoignage des grands progrès réalisés par les éleveurs d'Allain, était à notre avis, la remarquable homogénéité d'ensemble des 330 sujets présentés qui permet de placer Allain parmi les toutes premières de nos Sociétés d'élevage et, en tous cas, la seule pouvant effectuer une présentation de 330 vaches laitières.

Puisque nous confessons candidement notre émerveillement pour le nombre et la haute moyenne de qualité des animaux présentés, il sera peut-être bien que nous donnions ici quelques chiffres, pour une plus consciencieuse documentation de nos lecteurs et une plus exacte évaluation de la quantité de bétail élevé dans les pâturages d'Allain. Voici donc, tels qu'ils nous ont été communiqués officiellement par M. Créton Emile, Président des éleveurs d'Allain, les chiffres représentant l'ensemble du cheptel régulièrement inscrit dans les registres de la Société:

Vaches laitières	n. 358
Génisses de deux ans	66
Génisses d'un an	150
Veaux femelles en allaitement	165
Taurillons	60

Globalement 799 têtes de bétail pour les 96 éleveurs inscrits à la Société d'élevage locale. Indubitablement une respectable moyenne pour chaque éleveur, au moins dans notre Région.

Grande affluence de visiteurs à la manifestation, étant donné que le Maître du temps et des saisons qui sait récompenser la bonne volonté des hommes, avait tenu à manifester son approbation aux organisateurs par une journée exceptionnelle. Particulièrement nombreux les éleveurs, tant ceux de notre Vallée que ceux d'autres régions limitrophes où se sont constitués de florissants centres d'élevage de notre race pie-rouge. En particulier, nous avons noté un groupe d'éleveurs du Canavais, devenus depuis quelques années déjà de traditionnels clients des montagnards d'Allain.

Parmi les autorités nous avons remarqué: M. l'Assesseur Fosson, le docteur Milloz, ex-vétérinaire régional, actuellement vétérinaire d'Etroubles, le docteur Margaroli, vétérinaire régional, le docteur Reggio inspecteur régional d'agriculture, le docteur Origlia, vétérinaire d'Aoste, le docteur Cantatore vétérinaire du service zootechnique de la Vallée.

Messieurs les vétérinaires, comme il se doit, faisaient partie des divers jurys et travaillaient à classer le bétail présenté, tandis que le colonel Bérard opérait pour la postérité, photographiant impartialement bétail et membres du jury.

L'après-midi, après un excellent repas et avant la proclamation des lauréats, nous avons pu apprécier les qualités oratoires de Messieurs Creton frères qui, respectivement en leur qualité de Maire d'Allain et de Président des éleveurs, ont su en termes appropriés nous tracer un cadre de la vie des montagnards d'Allain, de leurs peines et de leurs espoirs.

L'Assesseur Fosson, dans une heureuse improvisation en patois, a répondu, assurant l'auditoire de l'intérêt tout particulier que les Autorités régionales entendent porter aux problèmes de nos campagnes. Il s'est ensuite félicité chaleureusement, la galanterie ne perd jamais ses droits, avec les femmes et les filles d'Allain pour l'attachement à leurs montagnes et leur enthousiaste et intelligente collaboration à la belle tenue des élevages.

En terminant la brève chronique de cette manifestation, sans aucun doute la meilleure qu'il soit actuellement possible de voir dans notre Vallée, il est naturel, pour qui comme nous a connu les débuts et suivi les progrès réalisés par la Société d'élevage d'Allain, de tourner ses regards au passé, réévoquant les difficiles premiers pas, les efforts de persuasion et d'organisation de ceux qui, en toute simplicité, se sont dédiés à cette tâche et dont les noms viennent naturellement sous la plume. Le docteur Milloz, propagandiste éclairé et persuasif qui jeta la bonne semence, Messieurs Cerise Elisée et Creton Emile qui surent l'un après l'autre, par leur activité infatigable, leur sens de juste discipline et leur cordiale solidarité, se mériter l'estime des éleveurs d'Allain et les porter aux résultats que nous avons pu voir, aidés dans leur tâche par le diligent et incorruptible secrétaire Cerise Eligio et soutenus par la compréhension et l'enthousiasme de tous.

Nous ne voudrions pas que les paroles admiratives qui émergent ça et là dans ces lignes soient confondues avec les inévitables banalités qui souvent se disent ou s'écrivent en pareille circonstance. Nous répétons d'avoir été heureusement impressionés par les résultats obtenus en dix ans de travail fait avec sérieux et sens de responsabilité par les éleveurs d'Allain. Nous sommes convaincu qu'ils progresseront encore et voudrions que leur exemple soit recueilli et suivi par les autres centres d'élevage de notre Vallée auxquels rien ne manque pour faire aussi bien, sinon, peut-être, un peu de ce sens de l'intérêt collectif, sans lequel aucun résultat important ne peut jamais s'obtenir.

P. M.

Vue panoramique du bétail exposé.

LA FONTINE EST-ELLE ENCORE UN FROMAGE ?

(Suite de la première page)

malicieusement nombre de nos paysans avec un sourire entendu.

Fontine bien pensante, fontine clandestine, en fait la fontine n'est plus un fromage, c'est... une idée, une conviction politique, peut-être demain qui sait... un drapeau... un dogme.

C'est la seule explication que l'on puisse donner à la façon dont, dans certains milieux officiels et à une certaine époque, on a débattu et tenté de résoudre le problème de la fontine.

N'étant plus un fromage, un produit économique, un bien terrestre et monnayable, mais étant devenue une idée, un programme politique, il est normal que comme toutes les idées elle ait été mal servie et comme tous les programmes politiques, mise de côté et abandonnée à son triste sort à peine son nom magique avait-il contribué à assurer à certains Messieurs graves et sérieux de bon fauteuils confortables, qu'ils n'ont pas tous su garder.

Nous retenons pour notre compte, qu'il serait peut-être temps que la Fontine retourne à être ce qu'elle n'eût jamais dû cesser d'être, c'est-à-dire un produit monnayable, fruit du travail et de la sueur du campagnard, dont elle représente souvent la plus importante source de revenu.

Et lorsque la Fontine sera redevenue modestement un fromage, peut-être s'apercevra-t-on que les fromages ne demandent ni bénédictions, ni discours officiels, ni machiavéliques accords, mais d'être traités comme tels sur le plan technique et sur le plan commercial.

Peut-être alors les producteurs et particulièrement les conducteurs d'alpages, reconnaîtront-ils que leurs intérêts ne sont pas obligatoirement les mêmes que ceux des propriétaires d'alpages et qu'il est juste que ces intérêts légitimes et les problèmes qu'ils représentent, soient discutés et défendus de la façon la plus objective, sans aucun ostracisme de personnes et d'opinions et sans la subtile manoeuvre de monopolisation qui, jusqu'à ce jour, a empêché la formation, dans notre Région, d'un organisme efficace pour l'amélioration de la qualité moyenne du produit, la standardisation de sa production et l'expansion de son aire commerciale.

Peut-être alors, conducteurs et propriétaires, unis dans la saine conviction que la fontine n'est qu'un fromage, une réalité économique et non pas une chose abstraite, sidérale, conviendront-ils de choisir les hommes qui doivent en assurer le développement, exclusivement en base à leur prosaïque compétence de producteurs ou d'opérateurs économiques ; sans s'occuper de la couleur de leurs yeux ou de leurs opinions politiques.

Quand la fontine sera de nouveau un fromage, il est enfin permis d'espérer que personne ne restera plus dans l'attente extasiée du miracle possible, mais que tous, en parfait accord, se retrousseront les manches, décidés à travailler sérieusement, non pas pour sauver la Patrie, la Religion, l'Idée ; mais pour produire un bon fromage et le vendre le mieux possible.

P. M.

Sostenete, diffondete il

"Réveil Social Risveglio Sociale"

LA VOIX DU PEUPLE

Nous recevons souvent des lettres. Notre R.S. est un journal pour les ouvriers et les campagnards. Pour ceux qui conduisent une vie dure et humble mais qui, reconnaissons-le, sont les artisans du bien-être commun. Parmi les nombreuses lettres reçues, nous en avons choisies deux que nous jugeons le plus intéressantes: un exposé général, dont nous ne partageons pas toutes les opinions, et la lettre touchante d'un mineur valdôtain.

A chacun de nos lecteurs l'examen personnel.

Où en sommes-nous ?

Une année s'est écoulée depuis la victoire de la Liste du Lion Rampant, et nombreux sont ceux qui se demandent quelle a été la force politique vraiment victorieuse qui est sortie de la compétition des élections régionales. Si nous revoyons les programmes électoraux, si nous relisons les discours des dirigeants responsables des mouvements politiques, il vient tout naturel de réfléchir sur un vieux dicton populaire: « passée la fête, adieu aux saints ». Quels sont-ils les fruits de ce chef-d'oeuvre de politique élaborée par notre président sensible et clairvoyant et approuvée par une certaine majorité équivoque sortie au dernier moment du sein du Comité Central de l'U.V. et de l'Assemblée pendant laquelle on n'avait pas expliqué les termes de la situation et où l'on avait même imposé le silence aux membres du C.C. qui doutaient de la clairvoyance politique du président et qui avaient une expérience de sa conscience: démocratique, loyale et sincère ? Les faits sont là pour démontrer que c'était la minorité qui voyait le problème du pays dans son juste rapport !

Que reste-t-il de cette manifestation de force et d'intransigeance démontrée par la partie la plus saine du peuple valdôtain ? de cette révolte contre les D.C., contre les corrupteurs de son esprit, les agresseurs de son autonomie ? Que reste-t-il de cette éclatante victoire du mouvement de l'Union Valdôtaine?

La base du mouvement a été oubliée après les élections: on la cherchera à la veille des prochaines consultations administratives !

A ce point, quelle est la conclusion qu'on peut tirer ?

Si l'on ne considère que l'idéal, il faut dire que personne n'a compris l'héritage spirituel que nous a laissé Emile Chanoux. Même ceux qui à tout tour de vent protestent leur fidélité au martyr et à son oeuvre n'ont pas compris l'âme du peuple valdôtain et risquent de trahir l'Union !

Dans toutes les manifestations on remarque que l'organisation est confiée aux activistes du Parti Communiste auxquels nous ne pouvons faire trop de gage pour leur esprit valdôtain. Celui-ci laisse place à la propagande des partis. On oublie presque partout l'emploi de la langue française. Elle est entièrement disparue à la Commune d'Aoste, où, merci aussi à l'appui de certains conseillers de l'Union, les étrangers antivaldôtains maîtrisent et effacent les derniers débris de l'ethnie valdôtaine.

Si l'on considère maintenant l'aspect psychologique de la situation actuelle, on peut dire que le passé n'a rien enseigné au grand chef de l'U.V.

On croit encore d'être les élus du St-Esprit et que par ce fait même les fauteuils viennent directement du ciel. C'est la même aptitude de jugement des Farinet, Page, Bondaz, etc., ce qui démontre une curieuse façon d'interprétation de la démocratie parmi les prétendus intellectuels et hommes de loi de la Ville.

Oublient-ils que nous sommes des citoyens et non pas des sujets ?

Qu'on n'oublie pas que quand le peuple cesse d'estimer, il cesse d'obéir.

L'électorat valdôtain a voté contre les discriminations, contre la corruption démochrétienne, contre les partialités: il veut seulement un peu de justice, de respect et de considération pour les classes paysanne et ouvrière et non qu'on se rappelle de lui seulement à la veille des élections.

Bathazard

Commiserazione di se stesso

Nei lontani ricordi della mia infanzia affiora sempre la visione di un uomo stanco e coperto di polvere, qual'era mio padre, quando a sera ritornava a casa, al termine della sua giornata di lavoro in una miniera piemontese; il suo viso appariva pallido e affaticato sotto la maschera nera di carbone depositatasi col passare delle ore nel sottosuolo.

Mentre si metteva in libertà dai sudici abiti di lavoro e la mamma preparava per lui l'acqua calda, necessaria ad un bagno ristoratore, io ammiravo il suo coraggioso sforzo nel sorridermi come per infondere in me quella fede e quella speranza nella vita che a lui incominciava ad affievolirsi col passare degli anni; povero babbo, i suoi chiari occhi azzurri che parevano creati per ammirare sempre il sole, conservavano ancora il luccichio delle lampade come se ancora giocassero a rimpiattino nei dedali della miniera.

Si ammalò di silicosi, si consumò e si spense come una candela. Prima di passare a miglior vita mi volle vicino e con il fiato mozzo mi benedisse augurandomi una vita migliore della sua; ero giovane allora, non volli seguire i consigli paterni e per non allontanarmi dal paese natio, appena raggiunta l'età presi il suo posto nella miniera. Lavorai sodo perchè mi piaceva lavorare, perchè non volevo rubare il denaro alla società. La mia coscienza non lo permetteva; mai avrei creduto di dover un giorno commiserare me stesso. Questo accadde esattamente quindici anni dopo, avevo 34 anni quando i medici riscontrarono in me la presenza della silicosi. Continuavo a lavorare perchè non c'era per me altra via di scelta: la pensione era una bella presa in giro per un uomo condannato dal male ad una vita breve, tanto valeva lavorare ancora per vivere e vivere per poter lavorare.

Poi si giunse al peggio, la miniera accusò una crisi che perdura tutt'ora. Quella montagna, cui avevo dato gli anni più belli della mia breve giovinezza, dava ancora carbone, ma gli uomini non lo volevano più, si facevano beffe della natura e la miseria fece la sua apparizione; le paghe non furono più quelle di prima e incominciò lo spopolamento della zona; operai, minatori, gente ancora risparmiata dalla silicosi, i migliori, se ne andarono di loro spontanea volontà per non morir di fame; quella ricchezza che un giorno era l'orgoglio di una regione svanì, sparì come per incanto ad opera di uomini senza coscienza e senza fede benchè si professino cristiani fino al midollo.

Oggi 1960, a 40 anni, la mia esistenza tende al termine, il fiato mi manca, come mancò a mio padre. Lascio ai miei figli quello che mio padre lasciò a me: una eredità di angoscia e il disgusto di aver distrutto la mia via per una società che non lo merita.

Un vieux mineur

LA VIABILITÀ CITTADINA.

Il posteggio dei pullman degli operai

Uno dei più acuti problemi della viabilità cittadina è senza alcun dubbio quello della sosta degli autoveicoli: moto, autovetture, autocarri e pullman. Parcheggiare la macchina in certe ore e in certi giorni nel centro di Aosta è come risolvere un rebus!

I nostri zelanti e antiveggenti amministratori comunali si sono lasciati sorprendere dal progresso! E si dicono progressisti! I nostri retrogadi nonni, quando si era trattato di porre in esame alcuni problemi cittadini avevano sì avuto una esatta percezione del futuro (vedi: Palazzo Municipale, Scuole Elementari, ecc.), ma oggi purtroppo i bravi assessori « in gemellaggi e festival affacendati, dai problemi cittadini sono dispensati »! diremmo parodiando Manzoni.

Ritornando all'argomento, accenneremo al manifesto firmato dal Sindaco, esposto nei giorni scorsi per la città, con il quale si stabiliva il divieto di sosta in diverse vie, viali e piazze cittadine. In particolare, ci interessa il divieto di sosta dei pullman in Piazza I. Manzetti (Piazzale della Stazione).

Noi riteniamo che il provvedimento, per quanto riguarda le due ampie curve che immettono in Viale G. Carducci e Viale G. Garibaldi sia giustificato. Forse è anche giustificato il divieto di sosta di fronte all'edificio della Stazione, ma ci permettiamo di rilevare che per i pullman si è venuta a creare una difficile situazione per la massa degli operai, costretti a spostarsi molto più lontano per prendere posto nelle autovetture che devono riportarli a casa.

Si tenga presente che la partenza è fissata venti minuti dopo la cessazione del lavoro.

In venti minuti gli operai devono provvedere alla propria toeletta e raggiungere il veicolo! Ma se questo è situato lontano come è possibile raggiungerlo?

Ritardando la partenza? E' vero! Ma si noti che per questi uomini i minuti sono preziosi! Tra l'andata e il ritorno, le ore di lavoro, per alcuni trattasi di 11-12 ore di fatica!

Evidentemente è necessario trovare per essi una soluzione immediata, in attesa che il Comune provveda a trovare una soluzione definitiva del problema della viabilità acquistando le aree necessarie e con ampie prospettive per il futuro perchè è evidente che con i prossimi trafori, se non si provvede tempestivamente il problema diventerà irrisolvibile.

E la viabilità è più importante delle manifestazioni propagandistiche e festaiole! Non le pare Sig. Sindaco?

R.G.C.

LE BONHEUR RÊVE

Le rêve de notre vieil émigré s'est bien réalisé. Beaucoup d'usines se sont créées le long de la Doire, mais hélas ! beaucoup de Valdôtains continuent à se déplacer à l'étranger tandis que la Vallée se remplit d'éléments d'autres régions qui se soucient bien de déraciner son esprit et sa langue.

C'était vers les premiers jours de juin; le temps était superbe, un soleil radieux et chaud faisait épanouir les violettes sur les flancs verdoyants des Alpes.

Une foule immense fourmillait et se hâtait sur la route qui va du bourg St-Maurice au Petit-Saint-Bernard, remplissant le vallon d'ardentes exclamations et faisant retentir les cimes encore neigeuses d'enthousiastes chansons.

Etait-ce une armée en marche et sur le point d'envahir et de ravager le duché d'Aoste, comme au temps du général de La Hoguette, de si cruelle mémoire ?

Non ! car cette foule était sans armes et composée non seulement d'hommes qui auraient pu être capables de combattre, mais aussi d'autant de femmes, d'enfants et même de vieillards qui n'avaient rien de farouche ; bien au contraire, tous ces visages exprimaient la douceur même et, malgré la longueur et la fatigue de la route, semblaient rayonner de joie et de bonheur.

Chacun s'excitait à grimper plus rapidement, s'aidant les uns les autres de la parole et des mains ; tout le monde criait, gesticulait ; tous semblaient en délire et vouloir arriver les premiers en haut de la montagne.

Puis, au fur et à mesure que ces gens atteignaient l'hospice, ils prenaient un léger repas et reprenaient leur course, dévalant sur la pente opposée semblable à un torrent sorti de son lit.

Ils traversent sans arrêt La-Thuile, St-Didier, Morgex, etc.

Partout la population accourt sur leur passage, les saluant de leurs acclamations et en agitant leurs mouchoirs.

Puis, tout-à-coup, des cris plus perçants retentissent dans les airs:

Mon fils ! ma fille ! mes enfants ! Et du sein de la foule qui passe, d'autres cris répondent: Père, mère chéris ! nous voici ! et dix, vingt, trente personnes s'élancent des rangs compacts et vont se jeter dans les bras qui vers eux se tendent ; on se couvre mutuellement de baisers et de larmes d'allégresse ; puis, fuyant la grande route, parents et enfants courent se réfugier sous le toit paternel pour ne plus le quitter, pendant que l'avalanche humaine continuait à descendre la vallée en allant sans cesse s'amoindrissant.

Elle franchit Pierre-Taillée, traverse Arvier, Villeneuve, St-Pierre, puis Aoste, où elle laisse un grand nombre de ses membres et se trouve réduite de plus de la moitié.

Et, poursuivant son chemin vers Châtillon, Verrès, où elle n'est plus qu'un fantôme, atteint enfin Pont-St-Martin en s'évanouissant complètement.

Mais, au même instant, de nouvelles acclamations d'un peuple en fête s'élèvent de tous les villages à la fois et, comme la nuit tombait, des feux de joie s'allument et flamboient sur toutes les collines, embrasant la vallée entière.

On célébrait le retour définitif de tous les émigrés valdôtains.

Car, grâce enfin à une administration éclairée, consciente et active, cinquante usines s'étaient créées le long de la Doire, dans lesquelles on avait réservé leurs places à tous les enfants de la vallée. A ce spectacle si beau, la joie m'étreignit si fort que tout-à-coup je me retrouvait... dans mon lit.

Hélas ! Ce n'était qu'un beau rêve.

A. OTTOZ.

(De "La Vallée d'Aoste à l'étranger", n. 4 du 1er janvier 1914).

Comité des Traditions Valdôtaines

Ainsi qu'il est dit dans ses Statuts, le Comité des Traditions Valdotaines a été fondé le 13 février 1947 pour « maintenir les traditions en usage, faire revivre celles qui sont tombées dans l'oubli, veiller à la conservation et à la restauration des sites et des monuments, recueillir les souvenirs historiques, artistiques, anecdotiques se rattachant à la Vallée ; enfin par l'action de ses membres faire observer au sein des familles valdotaines les principes de cordialité et d'hospitalité ».

D'une façon plus spécifique, il désire surtout:

— Assurer la sauvegarde de nos intérêts linguistiques et le renforcement de l'unité spirituelle de notre ethnie.

— Hausser sur le plan littéraire notre beau et vieux dialecte en encourageant l'activité de nos félibres.

— Contribuer au maintien de l'esthétique des maisons rurales et du pittoresque des villages.

— Favoriser l'épanouissement de l'artisanat valdotain en étudiant son organisation, ses débouchés, ses perspectives économiques, sa rémunération.

— Imprimer à l'aménagement touristique de nos sites une secousse bienfaisante.

— Diffuser une saine pédagogie régionaliste.

— Vulgariser nos littérateurs et mettre en relief les grandes figures valdotaines d'autrefois.

— Etudier plus profondément le rôle du folklore et des traditions dans la vie d'un peuple.

— Encourager les jeunes à se familiariser avec le problème valdotain.

— Valoriser le goût des lettres, des arts, de la recherche historique.

— Soutenir nos jeux sportifs traditionnels (fiollet, tzan).

— Faire revivre nos costumes folkloriques et nos chants régionaux.

Le C.T.V. veut, en peu de mots et au-dessus de toute passion politique et confessionnelle, *que le pays rayonne à travers sa culture, son ethnie, ses élites.*

VALDOTAINS

Soutenez son action, faites connaitre ses finalités, aidez-le par tous les moyens à remplir dignement sa haute mission patriotique.

Inscrivez-vous nombreux au C.T.V., la cotisation annuelle n'est que de 200 lires.

Le C.T.V. doit réunir en un faisceau unique toutes les bonnes volontés, tous les semeurs d'idées et d'initiatives, tous les proneurs d'un sain régionalisme.

Soyons unis.

Faisons bloc.

Le pays gardera son visage et sa cohésion.

Le Conseil Directif du C.T.V.

Precisazione a "La Voix du Pays„

Al momento di andare in macchina abbiamo rilevato sul bimensile « La Voix du Pays », che noi avevamo salutato entusiasticamente come una voce nuova, sana del regionalismo valdostano, una nota stonata nella stroncatura che la Redazione del bimensile ha dedicato alle lodi cui il periodico « Le Traval » l'aveva fatto oggetto.

Non ci interessa la loro polemica, ma ci preme chiarire un passo dell'articolo in questione, dove si vuole precisare: « Sanno bene i comunisti che noi siamo di una pasta diversa *dei loro attuali alleati o di coloro che creano loro le occasioni di successo* ». Ora noi stimiamo coloro che riconoscono di aver sbagliato (errare humanum est), ma teniamo a precisare bene che non dimentichiamo il passato. Ora molte di queste persone che protestano di non aver mai aiutato il comunismo dovrebbero ricordarsi dei loro atteggiamenti durante le elezioni regionali del 1954, i loro osanna e i loro evviva per aver estromesso l'U.V. dal Consiglio regionale considerandola alla stregua, se non peggio, del P.C. e ponendo le premesse per la situazione venutasi a creare nel 1958-59. E' sempre la stessa Union che ora si vorrebbe vergine e sposa dopo aver cercato di prostituirla.

Noi non ci sentiamo comunisti nè anticomunisti, se per anticomunismo si intende discriminazioni, persecuzioni, ostracismo, nè democristiani, quando per democrazia si intende difesa di interessi precostituiti, offesa al principio della giustizia sociale e della personalità umana, come purtroppo dobbiamo constatare quotidianamente.

Siamo coscienti di aver sempre difeso la nostra Valle e lo spirito del nostro paese da ogni contaminazione partitica che, vogliasi o no, nuocerà sempre all'*esprit de l'ethnie valdôtaine !* Se deploriamo la politica antivaldostana dell'attuale Giunta comunale di Aosta e abbiamo il coraggio e l'onestà di denunciarlo, riconosciamo onestamente anche l'opera svolta dai membri della Giunta regionale che nel campo dei valori spirituali e della difesa dello spirito valdostano cercano di essere più coerenti della precedente democristiana alla quale, pure, i nostri amici della « Voix du Pays » avevano dato a suo tempo la loro entusiastica adesione.

Ecole Valdôtaine

Augmentation de l'indemnité de LANGUE FRANÇAISE AUX INSTITUTEURS

Le Conseil de la Vallee a tenu le 9 et 10 juin sa seance ordinaire du printemps. L'objet n. 24 de l'ordre du jour portait: « Augmentation du montant de l'indemnité de langue française pour les instituteurs élémentaires ».

Tous les instituteurs s'attendaient à une augmentation proportionnee aux augmentations des appointemens effectuees par l'Etat, et en particulier qu'on aurait retabli l'indemnité pour la correction des devoirs selon le montant fixé par l'administration centrale, à L. 3.500 mensuelles. Le Syndicat autonome valdôtain avait rappele l'attention de M. l'Assesseur sur ce fait et sur le fait que toute la catégorie était dans l'attente d'une solution équitable des requêtes. L'augmentation fixee par le Conseil, de mille lires par mois, reconnaissons-le, ne peut satisfaire les instituteurs, d'autant plus qu'elle serait meme élargie avec une sorte de condescendance qu'auparavant avait indisposé les esprits. Les instituteurs ne demandent pas la charité, mais prétendent justement que leurs droits soient reconnus et que leur dignité soit respectée.

Cela est écrit pour éclaircir nos positions et surtout pour inviter certaines personnes syndicalistes à ne pas faire le double jeu conduisant les problèmes syndicaux sur des positions politiques. Nous tenons à faire remarquer que le problème ne se pose pas dès aujourd'hui et que MM. les démochrétiens auraient pu résoudre la question bien auparavant s'ils avaient voulu suivre une ligne de conduite de justice et d'honnêteté et non pas jouer, avec leurs « tirapiedi », à la politique de la tromperie et de l'illusion.

CIRCOLAZIONE SU STRADA DELLE MACCHINE AGRICOLE

A decorrere dal 30 giugno cesserà il periodo di applicazione delle disposizioni transitorie per la circolazione su strada delle macchine agricole. A partire dal 1° luglio il nuovo codice della strada verrà reso integralmente esecutivo.

Pertanto, l'Assessorato dell'Agricoltura e delle Foreste ha ritenuto opportuno di portare a conoscenza degli utenti di macchine agricole quanto segue:

1) Per poter circolare su strada le macchine agricole guidate da conducente a bordo (trattori, motocoltivatori e motofalciatrici con carrello o rimorchietto) devono essere munite di un certificato di circolazione rilasciato dall'Ispettorato della Motorizzazione Civile.

2) Per la guida su strada delle macchine di cui sopra è prescritta la patente di guida per macchine agricole.

I titolari di patenti automobilistiche di I e II grado potranno, entro il 1° luglio 1960, ottenere la conversione di dette patenti in quella per macchine agricole senza corresponsione della tassa di circolazione governativa e senza effettuazione di esami ed accertamenti, rivolgendosi all'Ispettorato della Motorizzazione Civile di Aosta.

3) Coloro che avessero intenzione di acquistare una delle macchine sopracitate o rimorchi per trattrici agricole di peso complessivo a pieno carico superiore a q.li 15, onde essere garantiti che la macchina è idonea alla circolazione su strada, dovranno richiedere al rivenditore il certificato di circolazione della macchina che s'intende acquistare.

In mancanza di tale documento il rivenditore stesso dovrà consegnare il certificato di origine della macchina, debitamente vistato da un Ispettore Provinciale della Motorizzazione Civile, a dimostrazione che la macchina stessa è già stata sottoposta a collaudo con esito favorevole. In questo caso il relativo certificato di circolazione trovasi già depositato presso l'Ispettorato della Motorizzazione Civile competente per gli adempimenti di Legge.

LA PATRIE VALDOTAINE

par ANDRÉ ZANOTTO

Mémoire présenté à l'Académie de Saint-Anselme

II.

Mais revenons à notre sujet. Nous avons vu: 1. que nous n'avons pas de retrouvements archéologiques se rapportant avec certitude à la civilisation salasse ; 2. qu'après sa défaite ce peuple disparut de l'histoire ; 3. que nous avons des doutes sur ses exploits militaires.

Pourrions-nous donc supposer l'existence d'une Patrie, c'est-à-dire d'une société policée, d'une individualité politique primordiale à l'époque pré-romaine ?

Nous avouons que nous sommes bien incrédules, en dépit des poètes, des historiens à la fantaisie féconde qui, par le moyen d'inductions acrobatiques, de corrélations gratuites ont donné des détails à foison sur les Salasses, sont arrivés jusqu'à leur prêter des traits somatiques précis (les yeux bleus ou gris-vert, la taille exceptionnelle, etc.).

La curiosité, bien légitime d'une autre part, de mieux connaître nos premiers devanciers, a poussé quelqu'un à bâtir des châteaux en Espagne. Mais on ne peut accepter des détails trop précis, des échafaudages trop audacieux, sans ôter à l'histoire sa rigueur scientifique.

SOUS LES ROMAINS IL N'Y AVAIT QU'UNE SEULE PATRIE: ROME

Henri Menabrea est de l'avis que les colons romains et les indigènes formèrent « une race nouvelle bientôt marquée elle-« même par les éternelles conditions de la « vie des Alpes, leur climat, leur isolement, « leurs rudes travaux de la forêt et de la « prairie, travaux éminemment propices à « la formation d'un *esprit communautaire* « *et particulariste* ». (3)

L'esprit communautaire oui. Mais la Patrie Valdotaine comme nous l'entendons, soit une petite nation, formée d'individus ayant le même amour pour le pays qui leur a donné issue, le même esprit d'indépendance, devait se faire attendre longtemps.

L'Arc d'Auguste nous rappelle avantageusement ce que pouvait être à ces temps-là l'esprit d'indépendance. Pour les Salasses survécus aux massacres ou réchappés à l'esclavage, il n'était question que de vivre sous le joug, toujours le joug bien que rendu moins pénible par une certaine parité de droits avec les colons romains.

Pour ces derniers les idées d'indépendance n'étaient point de mise. Rome était leur seule Patrie ; Rome qui leur avait permis de venir s'installer en maîtres dans ce beau recoin de l'Empire que devait être la *Vallis Augustana*.

La Patrie Valdotaine ne surgira que d'une forme très marquée d'indépendance. Le dévouement des colons romains à l'empereur, attesté par l'inscription découverte à la *Porta principalis dextra* de la cité d'Aoste, dans laquelle ils déclaraient de prendre comme patron le divin Auguste, ne laisse guère entrevoir un affranchissement du territoire valdotain.

En quoi donc auraient consisté le particularisme, la Patrie ?

LA VALLEE D'AOSTE AU TEMPS DES INVASIONS BARBARES

Le délabrement de l'Empire romain apporta che nous aussi le redoutable fléau qu'étaient les barbares. Notre vallée dut supporter plusieurs invasions. La cité d'Aoste en fut détruite, mise au pillage. Ses habitants survécus aux tueries reprirent la vie sauvage d'antan.

Nous imaginons ces pauvres êtres, frappés de terreur et plongés dans le désespoir, vaguant dans la montagne, se cachant au fond des forêts.

La puissance romaine qui avait maîtrisé le monde entier était tombée en rien ; sa civilisation n'était plus qu'un beau souvenir. Les quelques monuments restés debout devaient profondément contraster avec les ruines et les décombres qui les entouraient.

On revint aux temps primitifs. Tout était à refaire.

Parfois, quand il arrive au plus haut degré de la civilisation, quand il a fourni les preuves marquantes de ses capacités, comme un gamin qui renverse d'un coup de pied ses créations enfantines, l'homme est pris par la folie de détruire de ses propres mains les oeuvres qu'il a élevées en témoignage de son intelligence ; il revient aux origines.

Cela se répète à certaines époques de l'histoire, lorsque l'homme devient trop orgueilleux.

Parmi les barbares, notre vallée eut la chance de tomber sous la domination, entre autres, de ceux qui étaient considérés les plus doux, les plus policés: les Burgondes, qui apportèrent chez nous la sagesse de leurs lois, la douceur de leurs moeurs, leur science agricole (la tradition leur attribue l'implantation de la vigne).

Ici se forme la race valdotaine, l'unité ethnique, par la fusion des éléments salasses, latins et burgondes.

La Patrie Valdotaine va bientôt se former elle aussi, favorisée par la présence d'une population homogène.

LA SOUVERAINETE DES SAVOIE

Vers 1032 le Comte Humbert, souche de la dynastie des Savoie, tomba en possession de la vallée d'Aoste. Il reçut ces terres, en récompense de ses services, de l'empereur Conrad II qui les avait héritées après la mort de Rodolphe III, le dernier roi de Bourgogne, ou bien — selon les thèses plus récentes — des évêques d'Aoste.

(à suivre)

(3) HENRY MENABREA, *La vallée d'Aoste du passé*, dans *Soc. acad.... Trentedeuxième bulletin*, Aoste 1955, p. 74.

LE COIN DU PAYSAN

LES PRINCIPAUX DEFAUTS DES VINS ET LES MOYENS DE LES CORRIGER

Au cours de nos pérégrinations dans les villages de notre Vallee, il nous arrive d'avoir à déguster quelques bons verres de vin d'un cru local et souvent, au plaisir sensuel de la dégustation, vient s'ajouter, entre un verre et l'autre, le plaisir plus subtil, mais non moins grand, pour le vigneron, de nous parler de son vin.

Un vigneron qui parle de son vin, le fait avec un attendrissement non dénué de poésie ; c'est un peu comme une mère qui parle de son enfant, et même lorsque quelque timide autocritique affleure dans le discours, elle est couverte immédiatement après par une louange, ou tout au moins par une justification du léger défaut constaté.

Obtenir un vin parfait n'est pas chose facile, le vigneron le sait bien ; il faut pour cela une concomitance de nombreux facteurs dont certains sont indépendants de sa bonne volonté et tout à fait hors de portée de son influence. En fait, l'art du vigneron, indispensable bien sûr, doit cependant compter sur l'aide, souvent déterminante, de saisons favorables.

Nous n'analyserons pas ici l'ensemble des facteurs qui concourent à l'obtention d'un excellent produit, ce qui nous entrainerait trop loin, nous obligeant à parler du choix des cépages et de leurs porte-greffes en relation avec la nature du terrain où ils devront être cultivés, à son exposition, et à considérer également la méthode de taille adoptée et de nombreux autres facteurs plus ou moins importants.

Nous nous limiterons à parler aujourd'hui génériquement des principaux défauts des vins et des moyens de les corriger, nous repromettant de disserter, successivement, plus en détail et plus longuement sur certaines des opérations dont nous donnons présentement un aperçu d'ensemble.

Un vin sans défaut est une chose rare ; trop de raisons peuvent intervenir depuis la cueillette des raisins jusqu'à la consommation du vin vieilli en cave, pour que ce liquide fragile reste inaltéré.

Les défauts des vins faits peuvent tenir à la mauvaise qualité de la vendange, à la mauvaise marche des fermentations, aux maladies et accidents dont le vin décuvé peut être la victime. De toutes ces causes, le premier groupe est de beaucoup le plus important ; un moût de vendange saine et bien mûre doit bien fermenter et bien se conserver ; au contraire un moût de raisins malades ou mal mûris est voué à toute une série d'avatars, pendant la fermentation en cuve ou en tonneau, pendant la garde en cave et même pendant la conservation en bouteilles.

La logique et le bon sens devraient conseiller d'abandonner à leur triste sort les vins de vendanges anormales, debarrassant ainsi le marché des vins en les obligeant à se diriger vers la distillerie ou vers la vinaigrerie. Pourtant il est possible, dans certains cas, *de corriger les vendanges.*

Voyons d'abord cette question, nous parlerons ensuite de la protection contre les maladies et accidents au cours de la fermentation, ou après que celle-ci est terminée.

Correction des vendanges

Un moût peut être défectueux de diverses manières et produire des vins eux aussi déficients, pour cette raison: que la matière première était elle-même anormale.

C'est ainsi qu'un moût trop riche en sucres et pauvre en acides donnera des vins plats sujets à la mannite, à la tourne, à la casse, et à la piqûre, maladies ou accidents dus à des maladies microbiennes qui se développent dans une matière première anormale, dans un mout déséquilibré. Un moût de raisins doit doser de 6 à 10 grammes d'acidité par litre, exprimée en acide sulfurique. C'est le cas de la plupart des moûts récoltés à l'automne dans les vignobles septentrionaux. Au contraire il arrive souvent, dans les régions très ensoleillées que les acides sont brûlés dans le grain et l'acidité des grains trop mûrs peut tomber au-dessous de ce minimum.

Il est permis de corriger ce défaut et la loi autorise l'acidification des vendanges par addition d'acides organiques purs tels que l'acide tartrique et l'acide citrique. Dans la pratique on remonte l'acidité du moût de 1 à 2 grammes par litre, tout au plus. Ces corps cristallisés, acide tartrique ou acide citrique, sont dissous dans du moût, et non dans l'eau. Bien entendu le prix non négligeable de ces acides, de l'acide citrique surtout, fait réduire au strict minimum les quantités ajoutées.

Inversement dans les régions septentrionales il arrive parfois que les moûts de vendange sont trop riches en acides organiques et trop pauvres en sucres. La réglementation prévoit alors que l'on peut recourir à la correction à l'aide de moût concentré. Idéalement cette addition devrait être faite avec des moûts de même provenance que le moût à remonter et, dans tous les cas soit avant, soit pendant la fermentation, mais jamais après.

En outre le tannisage, le collage des moûts sont autorisés. Ainsi se trouvent limitées les corrections permises sur les moûts de vendanges fraîches ; il faut entendre sous ce terme les opérations qui en modifient la composition chimique.

Bien entendu sont autorisées également les opérations mécaniques ou les opérations physiques telles que: la filtration, la pasteurisation, la centrifugation, etc.

Le sulfitage des vendanges, par barbotage d'anhydride sulfureux ou par dissolution de bisulfites alcalins dans le moût, ou par addition de solutions sulfureuses dans le moût, constitue une opération autorisée qui a un caractère à part. Le gaz SO^2 agit ici comme antiseptique et c'est le seul antiseptique dont l'emploi soit permis, en oenologie, par notre législation.

Pour les moûts, la dose de SO^2 à ajouter n'est pas limitée, mais il ne doit en rester dans les vins faits que des doses inférieures à des maximums que nous indiquerons plus avant.

Le coupage, le mélange des moûts entre eux est autorisé, il peut équivaloir à une correction du moût le plus faible en acides, ou en sucres, suivant les cas, avec les éléments de l'autre, plus riche.

Les défauts des vins

Les vins peuvent présenter des défauts, des insuffisances de constitution qui résultent de la qualité anormale des moûts dont ils proviennent. Pour ces défauts, nous venons d'indiquer les causes et les remèdes autorisés.

Mais les vins peuvent s'altérer pendant la fermentation et aussi pendant la conservation ; ces altérations ont d'autres causes et les remèdes appliqués sont aussi très souvent différents de ceux précédemment indiqués.

a) *Défauts dûs à de mauvaises fermentations.* — Des moûts même normalement constitués, peuvent donner des vins défectueux par suite de fermentations anormales.

Un vin rouge bien fermenté ne doit plus contenir que des traces de sucre (moins de 1 gramme par litre) et ne doit pas avoir une acidité volatile supérieure à Ogr, 6 - Ogr, 7 en acide acétique au litre lorsqu'il est dans son jeune âge. Si le vin jeune contient encore plusieurs grammes de sucre, c'est que la fermentation a été incomplète et ce vin risque d'être envahi par d'autres microbes, surtout ceux des maladies des vins, qui le transformeront en un liquide non loyal et non marchand. Si tout le sucre du moût n'a pas été transformé en alcool et en acide carbonique, cela peut tenir à un arrêt de la fermentation par refroidissement de la cave (ce qui peut se produire souvent dans notre Région à la fin de l'automne) soit à ce que le moût etait trop riche en sucres et que la bonne levure s'est arrêtée lorsque la dose d'alcool produite est devenue pour elle antiseptique, soit enfin, que les levures apportées par la vendange étaient des levures sauvages, de mauvaises levures au point de vue oenologique.

Si l'acidité volatile des vins jeunes est trop élevée, c'est que d'autres microbes que les levures alcooliques s'y sont développés pendant la fermentation. Le cas le plus fréquent est celui, où le ferment du vinaigre s'est développe au contact de l'air sur les pellicules, les pépins, les pulpes de raisins venus à la surface de la cuve ou du tonneau, soulevés par le gaz carbonique de la fermentation. Dans ce cas, on sait que le chapeau s'acétifie, se pique, surtout s'il est laissé au large contact de l'air ; l'alcool qui imprègne ces éléments solides est oxydé en acide acétique, le vin devient aigre sous l'action du Mycoderma aceti.

Les remèdes à ces deux ordres de défauts des vins jeunes sont aisément trouvés: d'abord, empêcher les arrêts de la fermentation par un réchauffage de l'atmosphère des celliers, en allumant des foyers ne dégageant pas de mauvaises odeurs ; employer des levures sélectionnées, entrainées à de fortes doses de sucre et d'alcool ; gêner enfin le développement des mauvaises levures soit en les obligeant à vivre dans un liquide assez riche en alcool, soit en les paralysant par l'emploi du gaz sulfureux, produit par la combustion de la mèche soufrée ou par les autres moyens que nous avons énoncés pour le traitement des moûts.

Pour empêcher la piqûre pendant la fermentation, on peut soit enfoncer le chapeau du marc qui vient flotter au-dessus du vin, soit employer la combustion du souffre, c'est-à-dire l'anhydride sulfureux. Dans une atmosphère chargée de gaz inertes comme l'anhydride carbonique, l'azote, ou d'un gaz asphyxiant comme l'anhydride sulfureux, le Mycoderma aceti, très aérobie, ne peut plus se développer.

Tous les soins d'hygiène et d'aseptie du matériel vinaire seront favorables au bon développement des levures elliptiques, de celles qui donnent le bon vin. La destruction des germes qui peuvent exister abondants sur les parois des caves, sur le bois des récipients où le vin est logé, sur les instruments de foulage et de pressurage est à recommander. Les solutions sulfureuses à 10 %, le permanganate de potasse à 1 %, l'eau chaude et la vapeur seront employés à cet effet.

b) *Défauts qui se révèlent pendant la conservation du vin.* — Pendant que le vin vieillit en cave, dans les tonneaux ou dans les bouteilles, des défauts graves peuvent se développer, qui sont presque tous d'origine microbienne ou diastasique. Quelques autres accidents sont dus à l'action des métaux (fer, cuivre, calcium...) mais ils se rejoignent avec d'autres groupes sous le nom générique de casses.

Les défauts dont il s'agit ici, sont les véritables maladies des vins, qui intensifient leurs effets avec le temps et qui peuvent en quelques mois transformer un vin normal en liquide imbuvable et, en tout cas, invendable. Ces maladies microbiennes sont, pour ne citer que les principales: la piqûre déjà nommée, la tourne ou pousse, la graisse, l'amerture, la mannite.

Toutes ces maladies microbiennes, dues au développement de bactéries ou de bacilles dans les vins mal constitués, ou mal soignés, sont justiciables des mêmes traitements, découverts à la suite des travaux mémorables de Pasteur et de ses disciples. La pasteurisation, c'est-à-dire le chauffage pendant cinq à dix minutes des vins à une température voisine de 70°, à l'abri de l'air, a pour effet de tuer ou d'engourdir les ferments microbiens.

Tous les procédés mécaniques ou physiques qui ont pour effet d'éliminer les microbes ou de les détruire, sans rien changer à la nature du vin, sont autorisés par les règlements: filtration, collage, centrifugation, action du froid, pasteurisation, action des rayons ultra-violets, action des ondes ou des ions.

Par contre, en ce qui concerne les traitements chimiques, le législateur a voulu interdire toute addition ou toute suppression de constituants du vin qui modifierait la composition du vin traité. Il est, en bref, interdit de guérir, de rétablir dans sa composition normale un vin altéré ; on recommande de prévenir ou, au moins d'enrayer une altération, de la fixer au stade qu'elle a atteint et de l'empêcher d'aller plus loin. Telle est l'action de la pasteurisation, par exemple, qui stabilise le vin sain ou le vin en voie d'altération dans l'état où il se trouve au moment du traitement.

Cette fois encore, les règlements ne permettent l'emploi que d'un seul antiseptique pour arrêter les fermentations microbiennes qui sont la cause des maladies du vin. C'est l'anhydride sulfureux, fort utile, sinon indispensable aux vinificateurs, qui permet d'enrayer la piqûre, la tourne et certaines casses notamment. L'emploi en est toléré à la condition que le vin n'en contienne pas plus de 10 milligrammes par litre, à l'état libre et 450 milligrammes par litre, au total. Avec la tolérance de dosage de 10 %, on voit qu'un vin, quel qu'il soit, et surtout un vin blanc liquoreux, ne doit pas contenir plus d'environ un demi-gramme d'anhydride sulfureux par litre.

Certaines casses, dues à la présence de sels métalliques dans le vin sont justiciables de l'emploi de l'acide citrique. Dans ce cas, la dose présente dans le vin ne doit pas excéder Ogr,50 par litre, soit 50 grammes par hectolitre.

Traitements des maladies des vins

TRAITEMENTS. — D'une façon générale on peut arrêter ces maladies des vins en les tannisant, les collant, les filtrant et les pasteurisant. L'addition de tannin à la dose de 15 à 20 grammes par hectolitre, et d'une quantité de colle de gélatine égale, provoque la formation, dans le vin d'un fin réseau qui descend dans le récipient en entraînant les microbes dans les lies ; le vin qui s'était troublé s'éclaircit, l'absence des ferments éliminés empêche l'altération de se poursuivre.

Pour les traitements des goûts défectueux, qui se développent accidentellement dans les vins, l'emploi d'huiles neutres, bien rectifiées, permet d'enlever ces goûts et aussi les odeurs, sans changer la composition des vins.

Emploi de l'anhydride

EMPLOI DE L'ANHYDRIDE SULFUREUX. — Il faut savoir que le soufre, en brûlant, donne le double de son poids d'anhydride sulfureux (SO^2). Par suite, si l'on veut former 100 grammes de SO^2 pour être absorbés par 1.000 litres (10 hectolitres) de vin, pour que chaque litre en contienne 100 milligrammes, il faudra brûler 5 grammes de soufre par hectolitre. En général, les doses ajoutées en une fois sont de l'ordre de 20 à 30 milligrammes de SO^2 par litre, soit 2 à 3 grammes par hectolitre, représentant 1 gramme à 1 gr. 5 de soufre à brûler par hectolitre de vin à traiter.

Si l'on part de l'anhydride sulfureux liquéfié, la pesée de l'anhydride liquéfié employé donne le poids de SO^2 qui se gazéifie, poids pour poids.

Si l'on part des solutions sulfureuses, leur titre est généralement indiqué sur les récipients.

Si l'on part des bisulfites et métabisulfites, surtout des sels de potasse, on sait que leur teneur de SO^2, en poids, varie entre 50 et 57 %.

Caractère des maladies

CARACTERE DES PRINCIPALES MALADIES DES VINS. — Le diagnostic de ces maladies se fait aisément à l'aide du microscope et de l'analyse.

Les vins piqués présentent de très nombreux Bactérium aceti sphériques, très petits (1 millième de millimètre de diamètre) en forme de 8, souvent alignés en chaînettes très fines. L'acidité volatile est élevée, dépasse bientôt 2 grammes par litre, en acide acétique. Le vin a l'odeur et la saveur piquante du vinaigre.

Les vins tournés, poussés, sont légèrement gazeux ou pétillants. Leur couleur est peu vive ; ces vins changent de couleur à l'air. Ils contiennent de nombreux filaments très fins et coudés (1 millième de millimètre sur 30 à 40 de long). L'analyse révèle une acidité volatile élevée et surtout des teneurs en acide tartrique libre et en bitartrate de potasse (crême de tartre) bien inférieures à la moyenne (vins rouges).

Les vins gras sont filants comme de l'huile. Le microscope y révèle la présence de très longues chaines de microbes très petits. Le vin pétille un peu (vins blancs).

Les vins mannités sont aigres doux. La présence de la mannite peut être facilement mise en évidence par extraction et évaporation. Les microbes sont trapus, en boudins, isolés ou en chaînettes de deux ou trois articles.

Les vins envahis par la fleur, le Mycoderma vini, sont plats et recouverts de fleurettes blanches ou par un voile continu et plissé. Le vin a un goût d'évent caractéristique.

Les différentes casses sont, en général, activées par le contact avec l'air. La surface s'irise, le vin tourne au marron ou au gris, un dépôt de matière colorante se forme au bas des récipients.

Toutes ces maladies et ces accidents peuvent être prévenus ou enrayés par les procédés indiqués ci-dessus: soit correction préalable des vendanges, soit emploi de l'anhydride sulfureux, soit traitements physico - mécaniques, soit traitements chimiques exceptionnels (emploi de l'acide citrique, du tannin).

Ce rapide exposé n'a pas la prétention d'avoir examiné à fond et dans le détail les problèmes se rapportant aux maladies des vins, ce n'est que le résultat immédiat d'une cordiale discussion faite, entre un verre et l'autre, avec un petit groupe de nos amis, dans une cave de la colline de Sarre. Nous retournerons successivement sur l'argument, pour le moment nous avons parcouru le problème dans son ensemble, il nous sera ainsi plus facile d'y revenir, passant de la vue d'ensemble à l'analyse détaillée des arguments intéressant plus particulièrement nos vignerons locaux.

P.M.

Salariés agricoles, attention !

Il est notoire que tous les employeurs de main-d'oeuvre agricole ont l'obligation de dénoncer les salariés qui travaillent à leur dépendance. Les dénonciations peuvent être faites à Aoste au bureau des contributions unifiées en agriculture (Avenue Père Laurent, n. 15) ou au correspondant dudit qui généralement est le placeur communal.

Chaque salarié est en droit d'exiger d'être signalé par l'employeur afin de jouir de toutes les prestations que la loi lui reconnait, soit: 1) Assurance maladie; 2) Assurance accidents; 3) Allocations familiales; 4) Subside de chômage; 5) Pension d'invalidité ou vieillesse.

C'est avec une profonde satisfaction que nous avons pu constater que les salariés opérant en Vallée d'Aoste, commencent à comprendre la nécessité de sauvegarder leurs intérêts en s'adressant à notre Syndicat, qui s'occupe d'une façon sérieuse de leurs problèmes.

Nous ne cesserons pas de répéter qu'il est nécessaire que les domestiques de campagne s'adressent à nos bureaux pour tous les éclaircissements qui concernent leurs intérêts, s'ils ne veulent pas, à l'âge de 60 ans, perdre leur pension ou s'ils ne veulent pas perdre les allocations familiales et le subside de chômage en cas de nécessité ; s'ils ne veulent pas perdre les droits que la loi leur reconnait en cas de maladies: l'hospitalisation.

Le Syndicat Autonome Valdôtain « Travailleurs », qui compte parmi ses inscrits beaucoup de salariés, est à la disposition de tous les ouvriers agricoles, soit pour le contrôle annuel, soit pour les dénonciations qui n'ont pas été faites, soit pour tous les autres conseils et démarches qui peuvent les intéresser.

Ami travailleur, adresse-toi en toute confiance à nos bureaux ; c'est là que tu peux être sûr de trouver les personnes qui sont compétentes en matière, et qui sauront te conseiller pour ton mieux.

Direttore responsabile: CORNIOLO Prof. EUGENIO — *Autorizzazione del Tribunale di Aosta in data* 21-8-1954 — *Tipografia E. Duc - Corso Battaglione Aosta*, 13 - *Aosta - Telefono* 42-47